



## 2<sup>nd</sup>e GT nécessitant une procédure spécifique LVC CHINOIS ET JAPONAIS

### Etablissements concernés :

BAS-RHIN	Lycée Jean Monnet STRASBOURG (japonais)
HAUT-RHIN	Lycée Camille Sée COLMAR (chinois)
	Lycée Jean-Henri Lambert MULHOUSE (chinois)
	Lycée Auguste Bartholdi COLMAR (japonais)

### Objectif :

- Découvrir au travers de la langue, la culture, le patrimoine et la civilisation chinoise/japonaise.
- Pouvoir comprendre et utiliser la langue dans les situations de la vie quotidienne.
- Acquérir un atout professionnel majeur sur le marché du travail européen et international.

### Public concerné :

Tout élève de 3<sup>ème</sup> de collège intéressé par l'apprentissage de cette langue choisie en enseignement optionnel

### Dossier de candidature :

#### Composé :

- de la fiche de candidature (ci-jointe)
- bulletins des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestre.
- 1 lettre de motivation

### Transmission du dossier :

Le dossier devra être transmis au lycée demandé avec mention de l'avis du chef d'établissement d'origine **pour le 12 mai 2021**.

### Sectorisation :

Le recrutement est national.

### Examen de la candidature :

Le lycée d'accueil établit une liste ordonnée des élèves candidats à l'admission en LVC, au regard de leurs compétences linguistiques et de leur motivation. Le proviseur transmet cette liste à la DSDEN avant le 19 mai 2021.

Après avoir pris connaissance des listes ordonnées établies par les proviseurs des lycées d'accueil, les commissions du lycée J. Monnet et du département du Haut-Rhin présidée par l'IA-DASEN, arrêtent un avis favorable si les compétences des candidats satisfont aux exigences requises. La liste des élèves sans avis attribué sera transmise aux établissements d'origine qui informeront les élèves concernés, afin qu'ils puissent éventuellement adapter leurs vœux lors de la demande d'admission (formulaire D/E21).

La commission de validation propose la liste des élèves admis : les IA-DASEN prononcent leur affectation.

**Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.**



**FICHE de demande d'admission  
en LV3 CHINOIS, JAPONAIS  
dans les établissements :  
Monnet, Bartholdi, Camille Sée et Lambert**

**PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE**

NOM de l'élève : ..... Prénom .....

Sexe :     masculin                       féminin                      Date de naissance : .....

Représentant légal : NOM : ..... Prénom : .....

Adresse :  
.....  
.....

Téléphone : .....

Etablissement fréquenté : .....  
.....

Langues étudiées : .....

**Cadre réservé à la Commission**

<b>REMARQUES</b>	Entretien éventuel	
	Date : _____ _____	
	<b>BONUS</b> : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans avis	

**Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation**

**Dossier à adresser à l'établissement demandé pour le  
12 mai 2021**



Votre projet personnel : Pourquoi choisissez-vous cette section ?

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Moyenne trimestrielle des langues en 3<sup>ème</sup> :

LVA :                      1<sup>er</sup> trimestre                      2<sup>ème</sup> trimestre

LVB :                      1<sup>er</sup> trimestre                      2<sup>ème</sup> trimestre

Appréciation des professeurs de langues sur le niveau et la motivation de l'élève :

Noms et signatures des professeurs :

Observations et visa du principal du collège :

Signature du principal :

Observations et avis du proviseur du lycée de recrutement :

Signature du proviseur :